

**CAMEROUN:**

**LA GESTION DU SPECTRE DE  
FREQUENCES AU CAMEROUN**

# **PLAN DE LA PRESENTATION**

I. HISTORIQUE

II. ORGANISATION ACTUELLE

III. DIFFICULTES RENCONTREES

IV. ESQUISES DE SOLUTIONS

# I-HISTORIQUE

- L'utilisation des fréquences radioélectriques a commencé au Cameroun avant l'indépendance.
- Celle-ci se limitait au besoin de communication de l'Administration coloniale
- Après l'indépendance du Cameroun (1960), la gestion des fréquences a été organisée et réglementée suivant la Loi votée en 1972.

# I-HISTORIQUE (suite et fin)

- De 1972 a 1998, seules les structures suivantes intervenaient dans la gestion du spectre.
  - Le Ministère en charge des Télécommunications pour les opérations d'assignation aux tierces, notamment les privés
  - Les Ministères en charge de transport, de l'Administration du territoire, de la sécurité (interne et externe) pour l'auto assignation pour leurs propres besoins.

## II-ORGANISATION ACTUELLE

- En 1998, la libéralisation du secteur des télécommunications intervenue au Cameroun a complètement changé le paysage de la gestion du spectre.
- D'autres acteurs entrent en scène notamment:
  - l'Agence de Régulation des Télécommunications a qui la gestion des fréquences du secteur des télécommunications, a été confiée.
  - Le Ministère en charge du secteur de l'audiovisuel pour la gestion des fréquences de la radiodiffusion

## II-ORGANISATION ACTUELLE (suite)

- Les structures d'avant la libéralisation de 1998 restent
- Cependant leurs rôles changent
  - Le Ministère en charge des télécommunications se limite désormais au rôle de coordonnateur de la gestion du spectre au niveau national et de représentativité auprès des instances internationales comme l'UIT
  - Les autres entités doivent désormais compter dans leurs processus d'assignation avec les nouveaux acteurs (consultation préalable avant toutes assignations entre ces acteurs).
- A cote des ces acteurs, il a été créé un Comité

## II-ORGANISATION ACTUELLE (suite et fin)

- Ce Comité créé et dénommé CIABAF, est chargé des attributions des bandes des fréquences
- Il est placé sous la direction du Ministère en charge des télécommunications

# III-DIFFICULTES RENCONTREES

Au regard de ce nouveau paysage de gestion et aussi des sollicitations croissantes en ressources fréquences, cette situation va engendrer plusieurs problèmes parmi lesquelles

- Les multiples interférences radioélectriques entre les réseaux relevant des secteurs différents (télécom, Radiodiffusion, etc..)
- Le conflit de gestion sur les bandes en partage entre plusieurs services de radiocommunications d'après le RR de l'UIT



# III-DIFFICULTES RENCONTREES

## (suite)

- La saturation de certaines bandes prisées comme les bandes 2,5 GHz 3,5 GHz 5,8 GHz etc... notamment dans les grandes villes
- Le non respect de la réglementation par tous les acteurs (gestionnaire et utilisateurs)
- Les interférences aux frontières, notamment sur les canaux des réseaux mobiles (GSM 900 MHz, CDMA 800 MHz)

# IV- ESQUISES DE SOLUTIONS

Face a cette situation du paysage de la gestion du Spectre au Cameroun, quelques solutions sont préconisées

- La mise en place d'un tableau national d'attribution des bandes de fréquences qui n'existe pas actuellement. Cet outil permettra de confiner chaque acteur dans ces bandes, notamment la repartition des bandes attribuées a plusieurs services
- La mise en place d'un cadre de concertation régulier entre les gestionnaires du spectre,

# IV- ESQUISES DE SOLUTIONS (suite et fin)

- Le règlement de brouillages préjudiciables entre réseaux relevant de gestionnaires différents à travers le Comité CIABAF
- Le règlement des interférences aux frontières par le partage des canaux radios sensibles à travers des Accords de coordination ( à l'instar de l'accord de coordination des fréquences GSM aux frontières TCHAD-CAMEROUN signé le 03 Sept 2009 )

**MERCI POUR VOTRE AIMABLE  
ATTENTION**

Présentée par: MOUHAMADOU AWALLOU  
(Agence de Régulation des télécommunications du Cameroun)